



La réforme des retraites : Un véritable débat nécessaire

Emmanuel Macron était début octobre à Rodez, relayé très largement par les medias qu'en est-il :

Le président de la République juge nécessaire de s'investir lui-même sur le dossier des retraites, cela indique que malgré près de deux ans de concertations, les français sont loin d'être convaincus. Plus de trois heures pour un « grand débat » consacré aux retraites, reprenant dans l'Aveyron le format privilégié utilisé pour répondre à la crise des « gilets jaunes » : Les gens posent des questions, le professeur répond, ce n'est pas un débat contradictoire, le débat contradictoire, c'est argument contre argument, ce n'est pas une salle de classe !

**« UN SYSTÈME PAR POINTS, C'EST LA FIN DE LA RÉPARTITION ET DE LA SOLIDARITÉ »
VRAI pour la solidarité**

La réforme consiste à en finir avec un régime construit sur les cotisations sociales et à en rompre le lien avec le salaire. Derrière la « simplification » d'un « régime unique par points », il s'agit de mettre en place un mécanisme « contributif » **plus facile à maîtriser d'un point de vue comptable**. Cela passe par la remise en cause des droits liés à la solidarité.

Les droits dans le collimateur sont ceux liés à la solidarité des régimes de retraite : les minima de pension, les droits conjugaux et familiaux, les questions autour de l'assurance chômage, et aujourd'hui les arrêts maladies. Les personnes les plus touchées par cette réforme seront les plus précaires.

« LE FUTUR SYSTÈME DE RETRAITES SERA UNIVERSEL » VRAI , en effet il s'applique à tous, tout comme le système par annuité actuel.

Mais l'universalité c'est bien, la solidarité c'est encore mieux !

« DANS UN SYSTÈME À POINTS, LES DROITS ET LES PENSIONS VONT BAISSER »: VRAI

Dans un régime par points, les pensions sont fonction des sommes cotisées sur l'intégralité de la carrière. Les cotisations sont converties en fonction de la valeur d'achat du point qui est revalorisée chaque année. Les mauvaises années ne sont pas « neutralisées » comme dans les régimes par annuités (25 meilleures années dans le privé).

« IL FAUDRA TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS »: VRAI

Cette réforme est un tour de passe-passe pour allonger l'âge de départ à la retraite : le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, les salarié(e)s seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre. Des périodes de maternité, maladie, invalidité,

chômage réduites à peau de chagrin : ces périodes, prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime à points. En clair, certaines périodes disparaîtraient, **comme les 4 trimestres de majoration pour maternité**. Quant aux autres, il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie, ce qui exclura une grande partie des bénéficiaires actuels.

«LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL SERA PRISE EN COMPTE DANS LE SYSTÈME DE RETRAITES»: FAUX

Les différents régimes actuels liquident la pension de façons différentes compte tenu des modalités d'acquisition des droits qui sont propres aux travailleurs, selon qu'ils sont salarié(e)s du privé, agents publics, ou non-salarié(e)s. Mais les niveaux de pensions obtenus sont comparables à qualification et parcours équivalents. La seule vraie différence tient au fait que dans le secteur public, contrairement au secteur privé, la pénibilité est reconnue et prise en compte depuis longtemps.

« LES FONCTIONNAIRES ET LES AGENTS DES RÉGIMES SPÉCIAUX PEUVENT ÊTRE LES PERDANTS DE CETTE RÉFORME »: VRAI

Le FAUX, mais...CFDT équivaut à un VRAI CGT nous livrons le paragraphe en entier du tract CFDT, qui si sur le constat est juste, manque d'une analyse objective, d'autant que la retraite des fonctionnaires sera calculée sur toute la carrière !Pour les fonctionnaires dont la rémunération comprend une part importante de primes, le droit à pension va augmenter. À l'inverse, sans mesures compensatoires, ceux qui en ont peu ou pas verront leur retraite baisser. Enfin, les catégories actives perdront leur droit à un départ anticipé s'il n'est pas pris en charge par le système de retraite. »

«LES PENSIONS DES RETRAITÉS ACTUELS VONT BAISSER» VRAI avec l'inflation.

Si en effet, la réforme prévoit qu'elle ne s'appliquera qu'à partir de la génération 1963, quelques rappels s'imposent :

Des milliers de retraités ont manifesté, le 8 octobre, partout en France pour réclamer une hausse générale des pensions. À l'appel de neuf syndicats et associations de retraités, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA.

Malgré un recul du gouvernement sur la CSG (réduite pour certains retraités) et la ré indexation des pensions de moins de 2 000 euros sur l'inflation prévue dans le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2020, la revendication des retraités reste la même : l'augmentation de toutes les retraites avec ré indexation de l'ensemble des pensions sur l'inflation et la suppression totale de la hausse de la CSG.

Parmi leurs revendications figurent aussi : la « revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires », « un minimum de pension à hauteur du Smic pour une carrière complète ». Sur les complémentaires, un accord signé par la CFDT, CFTC et CGC met en place à partir du 1er janvier 2019 un « coefficient de solidarité », qui se traduit par une minoration de 10 % pendant 3 ans de la retraite complémentaire, pour les départs avant 67 ans.

«LA RÉFORME DES RETRAITES VA PÉNALISER LES FEMMES»: Elles sont déjà fortement pénalisées, et il n’y aura pas de vraie amélioration

Elles ont aujourd’hui une pension moyenne inférieure de 42 % à celle des hommes, pour corriger cette inégalité, l’une des mesures envisagées est une majoration de 5% des points attribuées dès le premier enfant, au lieu des 10% accordés actuellement à chaque parent d’au moins 3 enfants. Mais la future majoration serait à partager entre les 2 parents, donc au final pour une famille de 3 enfants une majoration de 15% au lieu de 20% aujourd’hui !

«LES CADRES FONT PARTIS DES PERDANTS DE LA RÉFORME »: VRAI

Si personne ne pourra y gagner, ce sera encore plus vrai pour les cadres, avec un taux de cotisation de 25,31 % permettant d’acquérir les points et un rendement présenté comme optimal de 5,5% (pour 100 € cotisés le retraité perçoit 5,50 € durant sa retraite). Pour un cadre qui évoluerait comme le salaire moyen de l’ensemble des salariés, il en résulte qu’il lui faudrait cotiser 54 ans pour obtenir 75% de son salaire, soit un départ à 77 ans pour un BAC+5, 66 ans pour obtenir 60% du salaire. On ne parle pas ici des 10% de cadres qui sont au dessus de 3 plafonds de Sécurité Sociale, qui cependant cotisent aujourd’hui sur leur salaire pour l’ensemble des salarié(e)s, ce qui ne sera plus le cas avec cette réforme et seront contraint à la capitalisation et participeront beaucoup moins à la solidarité.

La réforme Macron repose sur une rupture conceptuelle :

L’objectif du système par annuité actuel est de garantir la continuité du meilleur niveau de vie procuré par les salaires, donc de garantir une prestation représentant un pourcentage déterminé du salaire, c’est un système « à prestations définies »

Le système par point, en bloquant définitivement ses ressources (14% du PIB) est un système « à cotisations définies ».

Un tel système aligne en permanence ses dépenses, en l’occurrence le montant des pensions, sur ses ressources. Il en résulte que si, pour quelque raison que ce soit, conjoncture démographique, flambée du chômage ou crise économique, le montant des cotisations encaissées n’est plus suffisant pour honorer les droits à retraite, ceux-ci sont du jour au lendemain, **automatiquement et uniformément** réduits de manière à rétablir l’équilibre financier du régime.

Les réformes et accords régressifs depuis la fin des années quatre-vingt ont programmé une redoutable baisse du niveau des pensions, Macron passe à l’étape supérieure avec un système à cotisations définies.

La prochaine marche : **la retraite par capitalisation** : le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l’État, échappe aujourd’hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c’est terminé. La baisse des pensions va inexorablement obliger les salarié(e)s [*qui le peuvent*] à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte (baisse de l’action, krach boursier, détournement frauduleux...).

D’autres choix sont possibles. La CGT est porteuse de propositions de progrès social :

Rééquilibrer le rapport travail /capital. Augmenter les salaires du privé comme du public, c’est près de 13 milliards d’euros pour les retraites. Imposer l’égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 5,5 milliards d’euros de cotisations pour la retraite. Mener une politique de développement de l’emploi

stable et de qualité, c'est au moins 10 milliards d'euros. L'ensemble des mesures rapporte au total environ 38 milliards d'euros pour les retraites.

Soumettre tous les éléments de rémunération à cotisation. L'intégration des primes des fonctionnaires, de tous les éléments de rémunération dans le secteur privé et la suppression des exonérations rapporteraient environ 36 milliards d'euros pour les retraites.

Moderniser la fiscalité du capital. La mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires, pourrait rapporter 30 milliards d'euros. Taxer les GAFAs et lutter contre l'évasion fiscale, c'est au bas mot environ 20 milliards d'euros. Au total, au moins 40 à 50 milliards d'euros pourraient être dégagés pour les retraites.

PAS DE HASARD POUR NOTRE RETRAITE

Vous avez les éléments du débat contradictoire, débattiez dans l'entreprise, chez vous, en famille, si comme nous, vous voulez savoir quand et avec combien, vous partirez !

Ne laissons pas Macron jouer à la loterie avec nos retraites. Mobilisons-nous contre cette nouvelle réforme qui détruit nos droits à la retraite, même si certains syndicats ne l'ont pas compris!

Manifestation nationale intersyndicale le 5 décembre 2019 !

cgt

PAS DE HASARD POUR MA
RETRAITE
JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'À 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

#mairetraiteestpasuneloterie <http://www.cgt.fr/>